



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

EDITO

2010-2011

L'action continue



Nous arrivons bientôt au terme de l'année 2010 qui aura été chargée en actualité pour les collectivités.

La réforme territoriale a été finalement adoptée en novembre par le Parlement et le Conseil constitutionnel vient de rendre un avis de conformité, en annulant le seul tableau de répartition des conseillers territoriaux. L'AMF peut être

satisfaite du travail accompli : la quasi-totalité de ses 80 amendements a été votée et le bloc local a bien su tirer son épingle du jeu. Dans la foulée, nous avons organisé notre traditionnel congrès des maires et des présidents de communautés. Vous avez été nombreux à y participer (près de 12 000 inscrits au Congrès et plus de 55 000 au Salon) et je tiens à vous en remercier. Ce rendez-vous est important pour nous tous et doit nous permettre de rassembler chaque année tous les élus communaux et intercommunaux, quelle que soit la taille de leur collectivité ou leur couleur politique, pour échanger, partager nos expériences et exprimer nos inquiétudes et revendications. Les débats et ateliers ont été particulièrement suivis cette année, ce qui est à la fois un signe de qualité et un encouragement pour l'avenir.

L'avenir justement, parlons-en : en cette période de fin d'année, il est une tradition agréable, celle de former des vœux pour l'an prochain. C'est avec un plaisir sincère que je m'y plie en vous souhaitant à tous une excellente année 2011, heureuse au plan personnel et riche en actions et en projets pour nos collectivités. Vous pouvez compter sur l'AMF pour vous y aider !

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

93^e congrès Résolution générale

Dans un contexte marqué par les réformes financière et territoriale, les maires et présidents de communautés, réunis en congrès, ont rappelé avec force et conviction, dans leur résolution générale du 25 novembre, la place centrale de la commune dans notre paysage territorial.

Le congrès demande à l'Etat de garantir aux communes et aux intercommunalités les moyens de leur action. Il prend acte notamment de l'engagement du gouvernement à maîtriser les normes réglementaires qui s'imposent aux collectivités et aggravent leurs dépenses. Il souhaite que les normes soient justement proportionnées à leurs objectifs et puissent s'adapter aux spécificités locales.

Un cadre à conforter pour l'action locale

Le congrès déplore dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, le remplacement d'une part d'impôts locaux économiques par des dotations financières, ce qui revient à diminuer l'autonomie fiscale des collectivités territoriales. Il s'oppose à tout critère de bonne ou mauvaise gestion défini par l'Etat qui conditionnerait l'attribution de dotations.

Le congrès regrette le gel annoncé des concours financiers de l'Etat qui sera préjudiciable à l'action des communes et des communautés, et demande que cette décision soit réexaminée avant chaque projet de loi de finances initial, dans le cadre des instances nationales de concertation. Il constate avec satisfaction l'en-



gagement de la réflexion sur une véritable péréquation entre collectivités et le lancement du chantier de la réévaluation des valeurs locatives. En matière d'organisation territoriale, les maires et présidents de communautés notent avec satisfaction la préservation de l'identité communale, la démocratisation de l'intercommunalité et le maintien de la clause générale de compétences pour les communes, mais s'inquiètent toutefois de l'impact négatif que pourrait avoir l'affaiblissement des niveaux départemental et régional, notamment en matière de financements partagés dans le cadre de la solidarité territoriale.

Des services à maintenir et développer

Les élus rappellent la nécessité de permettre aux territoires ruraux d'accéder à tous les services et attendent de l'Etat qu'il respecte les engagements qu'il a pris dans la Charte des services publics en milieu rural de 2006.

En ce qui concerne l'accès au très



LA VIE DE L'AMF

93^e Congrès

Ils ont dit...

P.2

PARTENARIATS

Développement durable

Rubans

P.3

PRATIQUE

Finances locales

Baromètre financier

P.5

BLOC NOTE

Prévention de la délinquance

Fiches pratiques

P.6



haut débit (THD), le congrès s'oppose à toute fracture numérique et souhaite des mécanismes de solidarité et de péréquation pour l'équipement des zones non rentables délaissées par les opérateurs privés.

Il réaffirme le droit à la mobilité pour tous et le nécessaire désenclavement des territoires. Alors que la population vieillit, les maires constatent avec inquiétude le creusement des inégalités territoriales et sociales devant l'accès aux soins et entendent contribuer activement à l'organisation territoriale de la santé en étant réellement associés aux décisions et soutenus dans leurs projets.

Dans le prolongement de la charte des maires pour l'environnement de 2007, le congrès réaffirme son engagement à contribuer aux objectifs du Grenelle de l'environnement. Par ailleurs, il confirme son attachement à la mise en oeuvre effective d'une contractualisation entre les communes et l'Etat sur la base des agendas 21 locaux.

Face à l'impact social de la crise économique, le congrès appelle à l'élaboration d'un nouveau plan de cohésion sociale et encourage l'Etat à maintenir sa participation dans les politiques de solidarité nationale, notamment pour les contrats aidés et le logement social.

En matière de sécurité, le congrès souligne le rôle essentiel des maires dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques locales de prévention et s'oppose fermement à toute injonction de l'Etat dans la fixation de leurs modalités.

Dans le domaine européen, le congrès veut être mieux associé à l'élaboration des réglementations et programmes communautaires. Il demande, à ce titre, une réglementation européenne qui protège les services sociaux d'intérêt général et en particulier l'accueil de la petite enfance.

Le congrès considère enfin que l'année 2011 devra être mise à profit pour proposer une troisième étape de la décentralisation.

Un « Pacte pour les communes et communautés de France » élaboré par l'AMF sera soumis à l'ensemble des candidats aux élections présidentielles, afin qu'ils s'engagent clairement sur de nouvelles et nécessaires avancées de la décentralisation.

Retrouvez l'intégralité de la résolution générale sur www.amf.asso.fr

93^e CONGRÈS

ILS ONT DIT



Nicolas Sarkozy

Je n'ai jamais été de ceux qui

pensaient qu'il y avait trop de communes parce que ces 36 500 communes, c'est 500 000 conseillers municipaux, et c'est peut-être aussi pour cela qu'il fait meilleur vivre en France que dans d'autres pays. [...] Ce que nous avons essayé de faire, c'est de jouer la complémentarité région / département. Et cela complique les choses parce que les Français sont extrêmement attachés à la structure cantonale. Je veux dire à la structure territoriale.

Donc nous avons inventé un nouvel élu, le conseiller territorial, qui sera, au fond, le rapprochement du conseiller général et du conseiller régional. Il a des racines territoriales, et je pense que l'immense majorité des élus était très attachée au maintien du cap territorial, notamment en ruralité.



Brice Hortefeux

L'année 2011 sera décisive,

puisque'il faudra effectivement élire les commissions départementales de coopération intercommunale, il faudra dresser un diagnostic précis dans chaque département, et il faudra, c'est vrai, lancer un grand travail d'étroite concertation [...] avec les élus locaux pour parvenir à l'élaboration de schémas départementaux de coopération intercommunale avant la fin de l'année [...] À chaque étape de ce processus, les [CDCI] auront la possibilité,

bien évidemment, d'amender les projets présentés par les préfets.



Jacques Pélissard

Parce que nous sommes les pre-

miers investisseurs publics et que nous assurons les services publics essentiels à nos populations, il est indispensable que nous soyons désormais associés aux décisions impactant les finances de nos collectivités. Cette concertation doit passer par une réelle activation de la Conférence nationale des exécutifs dans un cadre institutionnel renforcé et rénové (...). Ainsi, au sein de cette instance, nous pourrions par exemple dégager avec l'Etat et les autres niveaux territoriaux les axes stratégiques d'investissement utiles à nos concitoyens. (...) Presque 30 ans après les lois de décentralisation, il est temps de nous faire confiance, à nous qui contribuons tous les jours avec passion à façonner la France de demain !



André Laignel

Les maires ne sont pas des

conservateurs. Ils veulent des

évolutions, mais ils veulent pouvoir en débattre, ils veulent pouvoir proposer, ils veulent pouvoir être à l'initiative. Et donc je propose que nous définissions, avec les grandes associations d'élus pluralistes, une nouvelle étape de la décentralisation.

Je pense que nous devons aussi proposer, tous ensemble et nous serons forts si nous sommes rassemblés, un véritable réforme des financements des collectivités locales autour de deux mots simples : justice et péréquation.



Bertrand Delanoë

Maires de communes rurales,

de communes urbaines, de petites, de grandes communes, dans notre diversité, nous sommes tous également légitimes et nous sommes tous représentatifs des souffrances, des espérances et de l'envie de nos concitoyens de trouver les chemins pour vivre ensemble.(...). J'ai l'impression que dans cette période particulière, ils nous demandent du sens collectif, de la vérité, des résultats et sans doute aussi de la solidarité entre nous.

NOUVEAU LOGO DE L'AMF



Présenté, le 25 novembre, en avant première devant ses adhérents, à l'occasion du 93^e congrès des maires, le nouveau logo, plus actuel,

plus visible, met en avant les forces de l'AMF : son pluralisme, sa représentativité, et surtout un réseau puissant et solidaire. Il sera mis en oeuvre dès le 1er janvier 2011.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RUBANS



Le 14 décembre a eu lieu, au Conseil d'Etat, la remise des trophées du concours des « Rubans du développement durable » organisé par l'AMF,

l'AMGVF, le Comité 21 et Dexia. A cette occasion, 21 collectivités ont été mises à l'honneur pour leur politique exemplaire en faveur du développement durable : 10 sont lauréates 2010 et 11 ont vu leur label reconduit pour cette année. La dimension environnementale, historiquement privilégiée dans les démarches de développement durable, commence aujourd'hui à être relayée et complétée par d'autres angles d'approche comme la santé, la culture, le handicap. Toutefois, l'adaptation au changement climatique,

l'économie écologique, le tourisme, la culture, le rôle de la communication publique, la gestion des ressources humaines de la collectivité doivent figurer parmi les champs à approfondir.

Ont été distinguées : Beynat (19), Bras-Panon (97), Bordeaux (33), Carquefou (44), Colmar (68), Créon (33), Echirolles (38), Haubourdin (59), Lille (59), Mellé (35), Orléans (45), Pessac (33), Grand Alès-en-Cévennes (30), Grand Nancy (54), Mulhouse Alsace Agglomération (68), Pays de Montbéliard Agglomération (25), Pays des Landes de Gascogne (40-33), Syndicat d'aménagement du Trièves (38), Conseil général du Finistère (29), Conseil général de la Haute-Vienne (87), Conseil régional de Franche-Comté.

CONTACT

www.rubansdudeveloppementdurable.com

ENVIRONNEMENT

CANCUN

Les associations nationales d'élus locaux, à la veille du sommet de Cancun et du Sommet mondial des maires sur le climat, ont adopté une déclaration commune en faveur d'un accord mondial en matière de lutte face aux changements climatiques.

Cette déclaration promeut l'adoption, avant 2012, d'un accord limitant le réchauffement de la planète à deux degrés Celsius. Elle insiste sur le rôle joué par les autorités locales dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et dans l'adaptation aux conséquences locales du changement climatique.

Enfin, elle rappelle la place de l'action locale dans les discussions relatives aux mécanismes de financement des actions des pays du Sud. Conscientes des dangers que constituent le réchauffement climatique et l'urgence environnementale à laquelle la planète est confrontée, les collectivités territoriales ont ainsi engagé depuis de nombreuses années des actions concrètes mobilisant l'ensemble des acteurs de leur territoire avec l'appui technique et financier de l'Etat, de l'Union européenne et des instances internationales.

CONTACT www.amf.asso.fr/Rubrique_Europe

CIVISME

INCITATION AU VOTE

L'éducation à la citoyenneté et la volonté de faire progresser la démocratie ont été les deux moteurs à l'origine de la création du CIDEM, le nouveau centre d'information civique. Le ministère de l'Intérieur, le CIDEM et l'AMF



lancent une campagne pour inciter les citoyens à s'inscrire sur les listes électorales pour voter en 2011. Il est impératif de s'inscrire dans sa mairie avant le 31 décembre 2010 pour pouvoir parti-

ciper aux prochaines élections cantonales. Par ailleurs, pour donner à vos concitoyens davantage de moyens de s'informer, de participer et de développer leur conscience citoyenne, vous pouvez accueillir l'exposition « La Citoyenneté » proposée par le CIDEM. Cette exposition vous permettra d'offrir un véritable « parcours citoyen » républicain à votre commune.

CONTACT cidem@cidem.org

et www.jailescartesenmain.fr

GESTION LOCALE

TROPHÉES TERRITORIA



L'Observatoire Territoria récompense le dynamisme et l'efficacité de la gestion des collectivités territoriales, en attribuant des Territoria aux expériences et innovations selon trois critères : innovation, aptitude à être repris par d'autres collectivités et bonne utilisation des deniers publics.

La banque de données et les ateliers d'échanges offrent ainsi aux collectivités étudiant des projets similaires l'opportunité de confronter leurs réflexions et de bénéficier de ce « benchmarking », français et européen. Les lauréats 2010 ont reçu leurs trophées le 1er décembre dernier au Sénat. Ils démontrent que les collectivités territoriales proposent plus de services avec moins de moyens.

Retrouvez les différents projets qui ont été récompensés cette année sur le site de l'observatoire.

CONTACT www.territoria.asso.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ASSOCIATION 4D

Le dernier Atelier de l'Observatoire des agendas 21 locaux créé par l'AMF, 4D, le Comité 21 et le ministère de l'Ecologie s'est tenu les 3 et 4 novembre 2010 à Lille, en présence de 120 représentants de collectivités.

La contribution des agendas 21 locaux en matière de cohésion sociale était au cœur des débats. Cet objectif prioritaire pour les collectivités relève de politiques sociale, économique, culturelle et d'aménagement. Ces agendas 21 locaux ont comme finalités le « vivre ensemble », la lutte contre les exclusions et les discriminations. Ils intègrent des actions en faveur du lien social entre générations, entre groupes sociaux et entre territoires en faveur de la formation, de l'accès à l'emploi et œuvrent pour l'amélioration du cadre de vie.

CONTACT www.association4d.org

Textes officiels



PLAN HIVERNAL MESURES

Une circulaire interministérielle du 15 octobre 2010 rappelle que la période hivernale réclame une attention particulière de la part des pouvoirs publics.

Les communes et leurs groupements seront informés des actions mises en œuvre par les préfets et seront appelés à collaborer. Il sera demandé :

- la mobilisation de capacités d'accueil supplémentaires pour les personnes souhaitant un accueil et un hébergement quelle que soit leur situation, avec un impératif de « zéro demande de mise à l'abri non pourvue par manque

de place » durant les périodes de grand froid ;

- un ajustement des effectifs du numéro d'appel 115 pour que les places destinées à la mise à l'abri soient facilement accessibles ;

- des « lieux d'accueil de jour » restant ouverts la nuit, afin que les personnes ne souhaitant pas d'hébergement puissent trouver un abri momentané ;

- une intensification des équipes mobiles de maraudes, avec l'organisation de partenariats avec les collectivités locales pour assurer le meilleur maillage territorial possible.



EUROPE MARCHÉ UNIQUE

Michel Barnier, commissaire européen chargé du Marché intérieur et des services, a présenté, le 27 octobre 2010, une communication intitulée « Vers un Acte pour le marché unique – pour une économie sociale de marché hautement compétitive ».

Cinquante propositions destinées à « réconcilier » les citoyens, les entreprises, la société civile ou les autorités locales avec le marché intérieur, ainsi qu'à stimuler la croissance et l'emploi, y sont déclinées, réparties en trois grands axes de travail :

- une croissance forte, durable et équitable avec les entreprises ;
- des Européens au cœur du marché unique pour retrouver la confiance ;
- les outils d'une bonne gouvernance : dialogue, partenariat, évaluation.

Si ce texte prévoit surtout des

mesures destinées aux entreprises et aux consommateurs, il comporte également quelques propositions en matière de services publics, qui intéressent directement les collectivités locales. Il propose notamment l'amélioration des services publics et des infrastructures d'intérêt général, une initiative législative en matière de concessions, de nouveaux outils pour la commande publique ou encore la mise en place d'un cadre de financement des transports.

L'AMF va contribuer, aux côtés des autres associations membres de la MEPLF, à la consultation publique lancée par la Commission et ouverte jusqu'à février 2011. Elles seront particulièrement attentives au rôle qui sera donné aux collectivités locales dans la mise en œuvre de cet Acte pour le marché unique.



COMMANDE PUBLIQUE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Une circulaire du 10 septembre 2010

relative au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en matière de commande publique fixe les orientations générales dans ce domaine. Inscrite dans une logique de modernisation, elle rappelle le caractère prioritaire du contrôle de légalité en matière de commande publique, lequel constituerait un préalable essentiel à de bonnes pratiques favorisant la sécurité juridique des contrats. Cette circulaire distingue quatre thèmes :

- l'actualité, le rôle et les enjeux d'un contrôle de légalité effectif en matière de commande publique ;

- la définition de la stratégie du contrôle de légalité par le plan départemental de contrôle ;

- les partenaires du préfet dans le cadre du contrôle de légalité ;

- les procédures préalables et consécutives au contrôle de légalité : la circulaire encourage le rôle de conseil du préfet auprès des acheteurs publics locaux.

Des schémas de vérification ainsi qu'une série de fiches pratiques relatives aux principaux contrats de la commande publique et aux procédures de règlement des conflits sont présentés en annexe.

Référence : circulaire NOR IOCB1006399C du 10 septembre 2010



ÉDUCATION ÉCOLES PRIVÉES ET RPI

La loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009

sur le financement des écoles élémentaires privées sous contrat d'association, extérieures à la commune de résidence, a prévu un décret d'application sur les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI). Daté du 9 novembre 2010, celui-ci limite l'application de la loi aux seuls RPI organisés dans le cadre d'un EPCI (syndicat ou communauté) compétent pour le fonctionnement des écoles publiques. Ainsi, une commune qui a une école publique en RPI, mais qui n'a pas transféré sa compétence scolaire à un EPCI, ne peut faire appel qu'à la seule capacité d'accueil de l'école publique située sur son territoire, appréciée classe par classe.

L'AMF avait demandé au ministre de l'Éducation nationale que le projet de décret concerne aussi les RPI non adossés à un EPCI, le cas des EPCI étant déjà réglé par l'article 87 de la loi du 13 août 2004, qui précise les conditions de leur prise en compte.

Mais, saisi par le ministre de l'Éducation nationale, le Conseil d'État (avis n° 384.174 du 6 juillet 2010) s'est basé sur le principe de parité entre les écoles publiques et privées, pour écarter de l'application de la loi les RPI non organisés dans le cadre d'un EPCI compétent pour le fonctionnement des écoles publiques.

Dossier sur www.amf.asso.fr/ Rubrique Education.

Baromètre financier 2010

Le baromètre financier 2010 des communes et des communautés, élaboré par l'AMF et la BPCE-Caisse d'Épargne, a été présenté lors du 93^e Congrès des maires. Il permet d'appréhender les intentions des élus en matière de décisions financières pour l'exercice à venir et de disposer d'un éclairage sur leur perception des grands enjeux d'actualité et, notamment cette année, sur la nouvelle donne fiscale initiée par la réforme de l'impôt économique local. Cette édition du baromètre s'inscrit dans la thématique du 93^e congrès :

« Demain, quel rôle et quels moyens pour les communes et leurs intercommunalités ? ».

En effet, deux points ressortent des réponses données par les élus :

- les résultats laissent présager une contraction des dépenses futures. Une analyse globale des données du baromètre montre que la prudence est de mise au travers de leurs

décisions financières à venir. S'ils souhaitent maintenir un niveau d'investissement élevé en contexte de sortie de crise, la tendance s'oriente vers la stabilisation, la diminution des dépenses et la mise en réserve de l'épargne pour l'autofinancement des années à venir.

- Le baromètre se fait aussi l'écho des difficultés des élus à appréhender la nouvelle répartition des impôts directs et les volumes de leurs recettes fiscales pour les prochains exercices, suite à la suppression de la TP et son remplacement par la Contribution économique territoriale.

Ce manque de visibilité peut expliquer la prudence exprimée, par les élus, tout au long du baromètre sur leurs orientations financières pour 2011.

Le baromètre est téléchargeable sur www.amf.asso.fr (Réf. BW 10156)

FINANCES PLF 2011

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2011, le Sénat a adopté un amendement créant une 3^e fraction de la dotation de solidarité rurale, l'Assemblée nationale, quant à elle, a modifié la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition.

- **Une 3^e fraction pour la DSR** sera attribuée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants, parmi celles éligibles au moins à l'une des deux premières fractions, classées en fonction croissante du rapport entre leur potentiel financier par habitant et le potentiel financier moyen par habitant de la strate.

La répartition de la variation annuelle des crédits de la dotation de solidarité rurale (DSR) entre les trois fractions sera effectuée par le Comité des finances locales.

- **Les coefficients de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**, au titre de 2011, ont été ainsi fixés par l'Assemblée nationale :

- 1,02 (soit +2 %) pour les propriétés bâties industrielles ou non (applicable aux bases de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises),
- 1,02 (soit + 2 %) pour les propriétés non bâties.

DÉPENSES COMMUNALES ACTUALISATION DU PANIER DU MAIRE

Élaboré dans le cadre du partenariat avec Dexia Crédit local, "l'indice de prix des dépenses communales" mesure l'inflation réellement supportée par les communes compte tenu de la structure de leurs dépenses. La dernière actualisation de l'indice de prix des dépenses communales, couvrant le deuxième trimestre 2010, a été diffusée lors du 93^e congrès des maires et des présidents de communautés de France.

Sur les quatre derniers trimestres, l'indice augmente de 0,6 %, contre 0,7 % pour l'inflation hors tabac ; pour la première fois depuis sa création, l'indice de prix des dépenses communales évolue donc moins rapidement que l'inflation des ménages.

La progression de l'indice connaît un ralentissement depuis la fin de l'année 2008, lié à la forte baisse des taux d'intérêt. Calculé hors charges financières, l'indice de prix des dépenses communales continue d'augmenter plus fortement que l'inflation ; sur les quatre derniers trimestres, la hausse est ainsi de 1,8 %.

Un dossier complet est accessible sur le site www.amf.asso.fr (Réf. BW 8105).

Développement culturel en milieu rural

Le 26 octobre 2010, les commissions Culture et Territoires ruraux de l'AMF ont pris connaissance des 9 actions pour le développement culturel en milieu rural, proposées par le ministre de la Culture. Elles font suite aux Assises des territoires ruraux et interviennent dans le cadre du plan « Culture pour chacun ».

Les élus ont souligné leur intérêt mais se sont inquiétés de leur mise en œuvre pratique en l'absence de moyens significatifs annoncés.

Voir sur www.amf.asso.fr/Rubrique Culture.

Pollution des milieux aquatiques

Le ministère chargé de l'Ecologie a publié, en octobre dernier, un plan d'actions contre la pollution des milieux aquatiques par les micropolluants. Ce plan présente les mesures qui contribueront à atteindre le bon état écologique de l'eau prévu par la directive-cadre européenne. Il s'agit principalement de réduire les émissions des micropolluants les plus préoccupants, d'agir à la source sur les secteurs d'activité les plus contributeurs et d'intervenir sur les milieux les plus dégradés.

Voir www.developpement-durable.gouv.fr

Protocole AMF/CNOSF

Signé lors du Salon des maires, ce protocole vise à instituer une collaboration sur les principaux enjeux, actuels et futurs, du développement des pratiques physiques et sportives dans l'ensemble des communes et leurs groupements.

Ce document peut être décliné localement par la mise en place d'instances de réflexion et de concertation afin de concourir à une perception globale des attentes des différents acteurs territoriaux du sport et fonder une politique sportive diversifiée et adaptée aux besoins locaux.

Téléchargeable sur : www.amf.asso.fr (Réf. BW10173)



Accessibilité

La loi handicap du 11 février 2005 fait obligation aux communes de plus de 5 000 habitants et aux EPCI regroupant plus de 5 000 habitants de créer une commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. L'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle a élaboré une trame de rapport annuel pour aider les collectivités territoriales.

Pour y accéder : www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/doc/Rapport-type_des_CAPH.doc

CONTACT dma@developpement-durable.gouv.fr



Monoxyde de carbone

En France, une centaine de personnes décèdent chaque année d'une intoxication au monoxyde de carbone. L'INPES met à votre disposition des dépliants et des

affiches pour éviter ce risque grâce à l'adoption d'un certain nombre de gestes de prévention. La plupart du temps, ces intoxications sont liées à un défaut de fonctionnement sur un appareil de combustion, un manque d'aération ou encore à l'obstruction des grilles d'aération et des conduits de fumée. En période de grand froid, l'information de vos concitoyens est donc indispensable et doit être renforcée.

CONTACT www.inpes.sante.fr



Nouveau livret de prévention du maire

Ce document reprend, sous forme de fiches pratiques, les principales mesures instituées par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Cet outil de travail vise à apporter aux maires des réponses simples et complètes sur les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, la procédure de rappel à l'ordre ou encore l'absentéisme scolaire. Une fiche

précise les objectifs du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, son financement et dresse le bilan de ses trois premières années de fonctionnement. Quant au partage de l'information, il a fait l'objet d'un important travail pédagogique et d'une « charte déontologique type ».

CONTACT

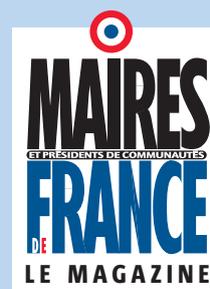
www.sgcpd.interieur.gouv.fr



Fonds européens

Europe en France est un site Internet de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), conçu et animé en liaison avec l'ensemble des ministères gestionnaires de fonds, la Représentation de la Commission européenne à Paris et des représentants des programmes Compétitivité régionale et emploi, Convergence et Coopération en région.

CONTACT www.europe-en-france.gouv.fr



DOSSIER

Le maire et le web 2.0

TERRITOIRES

L'impact territorial des prisons

INITIATIVES

Agrotourisme : la promotion de productions agricoles locales

JURIDIQUE

Les infractions en matière de chemins ruraux

SUR

www.amf.asso.fr

retrouvez toute l'information de l'AMF

40 099 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE
info

ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 275, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard

- Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin

- Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli

- Avec le concours des services de l'AMF et des associations départementales de maires - Conception graphique

CREAPRESS - Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression :

Gibert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambay-lès-Tours.

Abonnements - Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission

paritaire : 0311G84411

ISSN 1760-9712.

Crédits photographiques :

© Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1

© Roland Bourguet pour l'AMF, p.1

LA VIE DU RÉSEAU

DÉSIGNATIONS

Agence nationale des services à la personne : Valérie Demangeau, maire de Le Pellerin - 44 ; Marie-Paule Godin, adjointe au maire de Valenciennes - 59 (titulaires)

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes - 78 ; Jacques Salvador, maire d'Aubervilliers - 93 (titulaires) ; Jean-Pierre Abelin, maire de Châtelleraut - 86 ; Claude Vazquez, maire de Grigny - 91 (suppléants)

Comité national de la géothermie : Jean-Pierre Aubry, adjoint au maire de Coulommiers - 77 (titulaire) ; Christian Braux, maire de Saint-Cyr-en-Val - 45 (suppléant)

Commission interministérielle du transport des matières dangereuses : Hugues Fadin, adjoint au maire de Nogent-sur-Seine - 10

Observatoire de la délinquance et

des réponses pénales : Charles Gautier, maire de Saint Herblain - 44 ; Philippe Goujon, maire du 15e arrdt. de Paris - 75

Conseil national des opérations funéraires (titulaires) : Pour les communes de - 5 000 habitants : Philippe Gosselin, maire de Rémilly-sur-Lozon - 50

Pour les communes de + 100 000 habitants : Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne - 69

Pour les EPCI : Dominique Adenot, maire de Champigny-sur-Marne - 94

Pour les autres : Michel Issindou, maire de Gières - 38 ; Marcel Repellin, maire de Seyssinet-Pariset - 38

AGENDA DES AD

13 DÉCEMBRE

• Assemblée générale de l'Association des maires de l'Aude

• Assemblée générale de l'Association des maires des Hauts-de-Seine

17 DÉCEMBRE

• Assemblée générale de l'Association des maires du Bas-Rhin

17 JANVIER

• Assemblée générale de l'Association

Pour les autres : Michel Issindou, maire de Gières - 38 ; Marcel Repellin, maire de Seyssinet-Pariset - 38

Conseil supérieur du travail social (CSTS) :

Gaëtane Pinier, adjointe au maire d'Achères - 78 (titulaire) ; Geneviève Besse, adjointe au maire d'Epinay-sur-Orge - 91 (suppléante)

des maires de la Vienne

• Assemblée générale de l'Association des maires de la Corse du Sud

28 JANVIER

• Assemblée générale de l'Association des maires de l'Aveyron

29 JANVIER

• Assemblée générale de l'Union des maires des Yvelines